

Séance publique du jeudi 16 décembre 2021

Culture, solidarités, agriculture : le Département sur tous les fronts

Outre le vote du budget 2022, la dernière séance publique de l'année a également permis aux élus départementaux de réaffirmer leur soutien aux acteurs du monde culturel, aux apiculteurs durement touchés cette année ou encore de se pencher sur l'aide au retour à l'emploi des personnes bénéficiaires du RSA.

❖ Le Département renforce son soutien à la culture et à l'art

En cohérence avec sa politique contractuelle en faveur des projets territoriaux, le Département de Seine-et-Marne revoit le plafond des subventions dédiées aux activités à vocation culturelle et artistique, qui passe ainsi à 100 000 €, contre 80 000 € précédemment. L'attribution de ces subventions est aussi élargie aux musées dans le cadre de projets d'évolution de leur muséographie. Ces subventions s'adressent aux musées locaux, aux établissements labellisés par l'Etat, aux musées départementaux et aux propriétaires privés développant un projet d'intérêt départemental. Le Département retient un seul projet par an et par demandeur.

❖ Le Département signe une convention de partenariat pluriannuelle avec la Fédération française de canoë-kayak et des sports de pagaie

Afin de mener à bien la montée en puissance du canoë-kayak et des sports de pagaie jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, le Département de Seine-et-Marne et la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie (FFCK) ont signé une convention de partenariat pluriannuelle 2021/2025. Objectifs : développer l'événementiel sportif et le tourisme sportif sur le territoire dans la perspective des JO 2024, positionner le Département à l'échelle nationale et internationale, créer une centrale d'achat pour les clubs, sensibiliser et apprendre aux jeunes Seine-et-Marnais les sports de pagaie dans les collèges du territoire et faire de la Seine-et-Marne une destination nature en Ile-de-France.

Le Département a attribué une première subvention exceptionnelle de 15 000 € à la FFCK dans le cadre de la signature de la convention. Pour rappel, le projet de construction du futur siège social de la FFCK à Vaires-sur-Marne a bénéficié d'un soutien départemental à hauteur de 1,7 M€ dans le cadre du dispositif Team 77.

❖ Le Département à la rescousse des apiculteurs

En 2021, le secteur apicole a été très durement touché par les conditions météorologiques. Les miellées extrêmement faibles de printemps et d'été ont causé un manque à gagner important, obligeant à un nourrissage des ruchers. Afin de soutenir la trésorerie des

apiculteurs exploitant plus de 70 ruches, le Département de Seine-et-Marne met en place un dispositif d'aide exceptionnelle avec une enveloppe de 35 000 €. Sous forme d'aide forfaitaire, les apiculteurs éligibles recevront un montant allant de 500 € à 2 000 € selon le nombre de ruches déclarées et la perte de production de miel.

❖ **RSA : une subvention de plus de 2 600 000€ pour l'année 2022**

Chef de file des solidarités, le Département continue la prise en charge des parcours d'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) à travers notamment un appel à projets qui a été lancé afin de maintenir une offre d'accompagnement à partir de janvier 2022. Cet appel à projets a reprécisé les modalités d'accompagnement attendues et ses critères d'évaluation afin d'afficher plus nettement la qualité et l'intensité de l'accompagnement délivré par les A.A.V.E. (Associations d'Accompagnement Vers l'Emploi) et pour tenir compte des conséquences de la crise sociale actuelle entre autres. Le Département a donc décidé à l'issue de la séance d'attribuer une subvention d'un montant total de 2 658 014 euros pour l'année 2022. Cette subvention sera prélevée sur le budget départemental de l'année 2022 sur l'opération « Mission accompagnement vers l'emploi Département ». Le Conseil départemental a aussi approuvé le projet de convention à conclure avec les structures relatives à l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du R.S.A.

Contacts presse :

Pauline Maingre – 01.64.14.60.42 – pauline.maingre@departement77.fr

Anne-Laure Boinnard – 01.64.87.38.17 – anne-laure.boinnard@departement77.fr